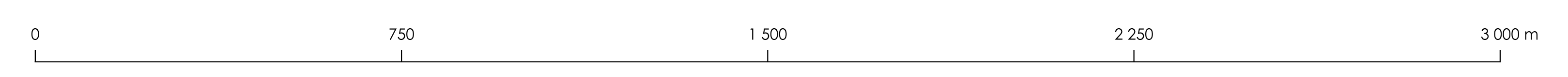


Commune de Grandpuits-Bailly-Carrois
 Département de Seine-et-Marne

Plan Local d'Urbanisme
 Pièce n°4a : Plan de zonage Territoire 1/7500

Prescription par DCM en date du
 Arrêt-projet par DCM en date du
 Mis à l'enquête publique par arrêté en date du
 Approuvé par DCM en date du



ZONES DU PLU

- UNC : zone urbaine soumise aux prescriptions du PPRt
- UC : zone urbaine de Grandpuits, Bailly et La Picardie
- UCc : Campings de Grandpuits et du Hameau de la Picardie
- UE : zone urbaine réservée aux équipements
- UY : zone industrielle située au nord-ouest du territoire communal
- A : zone agricole
- Anc : zone agricole protégée (inclus dans le périmètre du PPRt)
- Astecall : Secteur réservé au développement des activités de l'aérodrome
- N : zone naturelle
- Npv : Secteur destiné à accueillir l'implantation de panneau photovoltaïque

PRESCRIPTIONS

- Espace Bois Classé (EBC)
- Parcs et jardins
- Lièze de massifs boisés de plus de 100ha
- Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé
- Tampon le long des cours d'eau
- Bâtiments susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 2°
- Chemin à préserver
- Cours d'eau
- Alignements d'arbres à conserver
- Bande 25 mètres de recul
- Bande 30 mètres de recul
- Mare à préserver